

1. **Appel et ouverture**

Le président, **M. Marc Morandi**, souhaite la bienvenue et remercie les conseillers et conseillères de leur présence.

Il donne la parole à la secrétaire pour l'appel ; des 66 membres inscrits, 45 personnes sont présentes, 20 excusées, 1 absente.

Le quorum étant atteint, **le président** ouvre la séance à 20h15.

2. **Approbation de l'ordre du jour**

Le présent ordre du jour est mis en discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité.

3. **Approbation du procès-verbal n°4/2007, du 11 décembre 2007**

Le procès-verbal est mis en discussion.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis au vote à main levée et approuvé à la majorité, avec remerciements à son auteur.

Le président précise au sujet des personnes excusées : « il manquait à l'appel 2 personnes lors du dernier conseil. Pour une question d'horaire, elles se sont retrouvées sur la galerie. Nous avons prévu cet état de fait lorsque nous avons délibéré sur le nouveau règlement du conseil : les membres ainsi renvoyés, puisqu'ils ne pouvaient plus rentrer dans la salle, étaient considérés comme « absent excusé » ; il leur est ainsi fait grâce d'écrire ».

4. **Correspondance éventuelle**

Aucune correspondance reçue.

5. **Assermentation**

Aucune demande n'est parvenue au bureau du conseil.

6. **Préavis municipal no 1/2008 concernant la réfection du collecteur d'eaux claires de la route de l'Ancienne Poste et la pose de trois chambres-dépotoirs**

- M. **Antoine Berger**, municipal, demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Aucune demande n'étant formulée, M. **Antoine Berger**, municipal, demande en conclusion à l'assemblée d'accepter ledit préavis tel que présenté, et d'accorder le crédit de CHF 58'000.— à prélever sur le compte investissements futurs no 9282.002.00.

- M. **Willy Wyss** lit le rapport de la commission ad hoc.

- M. **Tobias Meyer** lit le rapport de la commission Gestion/Finances (COGEFIN).

Le **président** donne la parole aux conseillers.

La parole n'étant pas demandée, le **président** passe au vote à main levée et le préavis est accepté à l'unanimité.

7. **Préavis no 2/2008 relatif à l'acquisition d'une parcelle constructible au lieu-dit « En Rionzier »**

- M. **Francis Liard**, syndic, demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis.

Aucune demande n'étant formulée, M. **Francis Liard**, fait lecture des conclusions : « la Municipalité vous propose de payer le montant de la transaction par la trésorerie courante, selon les disponibilités, et d'autoriser la contraction d'un emprunt de CHF 1'000'000.— auprès d'une institution bancaire, ou assurance, en une ou plusieurs tranches selon les besoins. Désireuse tout comme le conseil de mettre à disposition

des logements à loyers abordables, la Municipalité demande au Conseil d'accepter ce préavis tel que présenté.

- M. **François Burnand** lit le rapport de la commission ad hoc.

- M. **Tobias Meyer** lit le rapport de la commission Gestion/Finances (COGEFIN).

Le **président** donne la parole aux conseillers.

M. **Alfred Berginz** demande s'il est possible de voir sur rétroprojecteur le plan en question, afin de voir quelle est la parcelle, ainsi que son entier, qui sera acquise par la Commune ?

M. **Francis Liard**, syndic, présente aux conseillers un plan du PPA « *En Rionzier* » qui se situe à l'entrée ouest du village. **Francis Liard**, syndic, présente la parcelle qui intéresse la Commune, avec la constructibilité de l'entier de la parcelle, y compris la zone verte et la place de jeux qui ont été vendus à Madame Godelive Coigny au prix du terrain agricole. C'est pour cette raison que la Commune a sur la parcelle achetée la constructibilité de l'ensemble. Sur la parcelle restante, en tractation à l'heure actuelle, le coefficient de constructibilité est de 0,5 alors que celui prévu par le préavis de la Commune est à 0,7539.

M. **Guy Mercier** : « la parcelle en question est à un prix intéressant pour la Commune. La COGEFIN a soulevé la question de la réalisation sur ces parcelles, il faut bien préciser que ce soir nous votons uniquement sur l'acquisition. Si la Commune n'acquiert pas cette parcelle, il n'y aura pas de logement bon marché ou à des prix raisonnables à Féchy. Si on l'acquiert, ce n'est pas dit que cela se fasse, mais en qualité de propriétaire, la Commune aura toujours quelque chose à dire ». M. Guy Mercier encourage vivement les conseillers à voter l'acquisition de ces terrains.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote à main levée, le préavis no 2/2008 est approuvé à la majorité (9 abstentions).

**8. Préavis municipal no 3/2008 concernant les règlements sur les émoluments communaux en matière de contrôle des habitants et de police des constructions**

- Mme **Katyla Labhard**, municipale, demande qui souhaite la lecture du préavis. Aucune demande n'étant formulée, Mme **Katyla Labhard** lit les conclusions : ces règlements ont été soumis aux autorités cantonales compétentes en la matière, pour examens préalables, ils ont été approuvés par les services concernés. La Municipalité les soumet maintenant à votre approbation et demande au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

- Tous les membres de la commission ad hoc sont absents, c'est Mme **Francine Dupuis** (soussignée) qui fait lecture du rapport.

Le **président** donne directement la parole à Mme **Katyla Labhard**, municipale, pour la réponse à la question posée, dans le rapport, par la commission ad hoc.

Mme **Katyla Labhard**, municipale : « suite à la remarque faite par la commission ad hoc, la Municipalité en a tenu compte et à l'article premier alinéa a, *pour l'enregistrement d'une arrivée*, nous avons rajouté : en résidence principale, sauf les bénéficiaires d'une prestation complémentaire de l'AVS et l'AI et de l'aide sociale. Concernant toujours l'article premier, les attestations de domicile pour les chômeurs, sauf celles destinées à l'ORP donc à l'office régional de placement ».

La parole n'étant pas demandée, le **président** passe au vote à main levée, le préavis no 3/2008 est approuvé à la majorité (3 abstentions)

9. **Communications de la Municipalité**

Aucune communication de la Municipalité

10. **Propositions individuelles**

Le **président** donne la parole aux conseillers.

Mme **Francine Billieux** pose les questions suivantes : 1) quel est l'avancement du *PDCOM (Plan Directeur Communal)* ? 2) Dans le cadre du réseau (possibilité de ne pas y répondre ce soir, réponse ultérieure) quelle est la situation de la petite enfance ? 3) Quels sont les points importants du programme du développement durable ? Mme Francine Billieux s'adresse directement à M. Antoine Berger, municipal, « est-il envisageable de prendre le relais de Genève et de s'occuper des déchêts non triés de Naples ??? Ceci étant une petite pointe d'humour »

M. **Francis Liard**, syndic, 1) concernant le *PDCOM (Plan Directeur Communal)* il est lié au développement durable, donc, nous devons nous en occuper en premier afin de savoir où nous allons, puis, continuer avec le *PDCOM*. Il y a bien des chances pour que le *PDCOM* se fasse avec les communes avoisinantes, ceci est entrain de se mettre en place au niveau du service du développement territorial, nous sommes dans l'attente. 2) au niveau du développement durable, la 1<sup>ère</sup> étape est bouclée. Une charte va être préparée afin de fixer des objectifs, après cela, nous aurons « *l'agenda 21* ». La Commune poursuit les études. 3) réseau de la petite enfance, le municipal, M. Andréas Meyer, en charge du dossier est absent ce soir. Le dossier avance et se met sur pied, surtout au niveau régional. Ce qui est certain, c'est qu'il y a un manque de mamans de jour. Dès lors, il faut passer par un réseau, par des salaires déclarés à l'AVS et tout ce qui s'en suit. Au niveau des mamans de jour, il y a des règles à observer, une formation, la situation commence à devenir lourde pour au total ne gagner que CHF 5.— à CHF 7.— de l'heure par enfant, ce n'est pas revalorisant.

Mme **Valérie Shaerer-Businger** souhaite savoir s'il est possible de faire réparer le banc qui se situe à l'arrêt de bus des Cassivettes, il manque la planche afin de pouvoir s'asseoir.

M. **José Ribeiro**, également employé communal : cela est en cours, le menuisier doit venir la poser.

Mme **Valérie Crittin** : la COGEFIN a parlé du nouveau collège ; Mme Valérie Crittin souhaite savoir si les choses avancent, s'il y a des solutions qui se débloquent avec la Commune de Bougy ? Y'a-t-il d'autres alternatives que de dépendre de la Commune de Bougy ? La Municipalité n'a-t-elle qu'une seule solution dans ce dossier qui semble bloqué depuis plusieurs années ?

M. **Francis Liard**, syndic : c'est un sujet délicat. La Commune est en portafaux. Nous avons un projet qui comprend des salles de classes, un appartement de conciergerie, une salle de rythmique, un réfectoire, une petite salle pour les sociétés, ainsi que des locaux pour la petite enfance. Allaman est partant avec notre projet, par contre Bougy ne souhaite financer que 4 classes. Nous allons prendre une décision, et certainement se réunir avec la Municipalité d'Allaman, afin de revoir le programme légèrement à la baisse. Au niveau du PPA, nous avons relancé le bureau qui n'a pas donné de nouvelles depuis novembre. Pour le concours, la Commune souhaite trouver une solution moins coûteuse et pouvoir ainsi « sauter à pieds joints » sur le concours, mais cela semble difficile. C'est pourquoi la Commune est actuellement dans l'attente, la décision va être prise d'ici la fin du mois.

M. **Guy Mercier** souhaite avoir une explication sur le terme « sauter à pieds joints sur le concours » cela veut-il dire que l'on va le supprimer ou que l'on veut l'organiser ?

M. **Francis Liard**, syndic : nous ne souhaitons pas dépenser CHF 200'000.— pour un concours. La Municipalité ne sait pas pour l'instant comment aborder le concours, elle reste dans l'expectative.

M. **Bernard Genton** a lu dans la presse régionale que les établissements secondaires d'Aubonne et ceux de la région allaient se réorganiser d'ici quelques années, cela peut-il avoir une quelconque incidence sur notre projet de collège ?

M. **Francis Liard**, syndic : cela ne va rien changer pour notre collège. Le besoin est au minimum de 4 classes. Au niveau de ce qui a été présenté et adopté par les Communes pour la réorganisation des arrondissements, les classes 1 à 4 restent dans les villages, 5 et 6 seraient regroupées à Etoy. Etoy doit construire une dizaine de classes. Toutes les 7 à 9 seront regroupées à Aubonne, cela signifie que les 7 à 9 de Gimel descendent sur Aubonne afin d'occuper des classes. Gimel a ,actuellement, des classes dans des containers, elles seront abandonnées et Gimel construira uniquement une salle de gym.

#### **11. Clôture de la séance**

Le **président** remercie les conseillers pour leur préparation, les commissions ad hoc qui ont excessivement bien travaillés, bien questionnés, ainsi que la Municipalité qui a bien renseigné lesdites commissions. Tout cela est le gage d'une assemblée qui se passe vite et bien. Le **président** félicite l'assemblée.

Concernant la tournée des bornes communales autour de Féchy, et fort de l'engouement sur ce projet, tout le bureau du conseil y a travaillé et aujourd'hui, l'on peut vous dire qu'une dizaine de bornes en vieilles pierres ont été recensées. Nous allons vous proposer d'en faire le tour à pied. Il s'agit d'une jolie promenade de 4h00, avec une ou des haltes, et voir avec la Municipalité le choix de la meilleure date. Actuellement en discussion, le samedi 24 mai, le 1<sup>er</sup> août, à la rentrée scolaire le 23 août, le 30 août, (le jour avant la cyclotourisme du Rhône) ou encore octobre. « Le projet de la tournée des bornes est en marche. Ce projet, c'est votre projet, c'est notre projet, c'est le Conseil qui invitera la population à faire le tour des bornes, il ne s'agira pas seulement de notre sortie privée ».

La date du prochain conseil général est fixée au mardi 24 juin 2008, sauf accident.

**Le président** clôt la séance à 20h55.

Pour le bureau :

le président

la secrétaire

Marc Morandi

Francine Dupuis